

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE SAINT SULPICE ET CAMEYRAC**

DECISION MUNICIPALE N°2024-55

Objet : Tarif des services municipaux

Le Maire de la commune de SAINT SULPICE ET CAMEYRAC, Pierre COTSAS

Vu l'article L. 2122-22 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021.09.03 du Conseil Municipal, prise en séance du 17 septembre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire,

DECIDE

Article 1

Au 1^{er} janvier 2025 l'application de la tarification des services municipaux ci-dessous.

Article 2

Le tarif pour la restauration scolaire :

- Plein tarif enfant :	2,93€
- Tarif réduit pour le 3 ^{ème} enfant scolarisé :	1,49€
- Pour les personnes au RSA :	gratuit
- Adultes :	5,79€

Article 3

Le tarif pour le portage des repas :

- Plein tarif :	7,84€
- Personne bénéficiant du fonds d'aide de solidarité vieillesse :	3,91€

Article 4

Le tarif de base assujetti au quotient familial pour le centre de loisirs « les copains d'avant » (3-6 ans) et « l'il'ôt loisirs » (6-11ans).

Extrascolaire (période de vacances) :

La journée :	11,14€
La ½ journée :	5,57€
Journée de Stage :	23,16€ (prix plancher 15,00€)
Séjour centre 3-6 ans (3 jours) :	114,72€ (prix plancher 50,00€)
Séjour centre 6-11 ans (4 jours) :	275,31€ (prix plancher 125,00€)
Séjour centre 6-11 ans (5 jours) :	344,15€ (prix plancher 160,00€)
Journée vacances sportives (8-14ans) :	14,60€

Périscolaire :

Journée mercredi :	11,14€
½ journée mercredi :	5,57€
Gouter et 1 ^{ère} ½ heure :	1,34€
½ heure accueil matin et soir :	0,70€
Année école multi sport :	95,95€ (prix plancher 36.00€)
Année activité municipale :	95,95€ (prix plancher 36.00€)
Trimestre activité municipale :	35,10€ (prix plancher 12.00€)



Article 5

Le tarif pour le Smile (point jeunes 11-17 ans)

Cotisation annuelle : 5,62€

Repas soirée I : 3,38€

Repas soirée II : 5,62€

Activité T1 : 5,62€

Tarif de base assujetti au quotient familial

Séjour été (5 jours) : 292,38€ (prix plancher 160,00€)

Activité T2 : 10,12€

Activité T3 : 12,37€

Activité T4 : 14,62€

Activité T5 : 20,25€

Activité T6 : 24,75€

Activité T7 : 30,37€

Activité T8 : 37,11€

Article 6

Tableau récapitulatif des tarifs en fonction de la tranche du quotient familial.

	aps	gouter	clsh jour.	clsh 1/2 jour.	sp. vac.	stage
prix base	0,70 €	1,34 €	11,14 €	5,57 €	14,60 €	23,16 €
prix planché						15,00 €
0-459	0,18 €	0,34 €	2,79 €	1,39 €	3,65 €	15,00 €
460-919	0,35 €	0,67 €	5,57 €	2,79 €	7,30 €	15,00 €
920-1377	0,53 €	1,01 €	8,36 €	4,18 €	10,95 €	17,37 €
1378-2067	0,70 €	1,34 €	11,14 €	5,57 €	14,60 €	23,16 €
2068-2756	0,77 €	1,47 €	12,25 €	6,13 €	16,06 €	25,48 €
2 757 €	0,84 €	1,61 €	13,37 €	6,68 €	17,52 €	27,79 €
	act. muni.	act. muni. trimestre	Séjour 3-6 ans	Séjour 6-11 4 jours	séjour 6-11 5 jours	Séjour été jeunes
prix base	95,95 €	35,10 €	114,72 €	275,31 €	344,15 €	292,38 €
prix planché	36,00 €	12,00 €	50,00 €	125,00 €	160,00 €	160,00 €
0-459	36,00 €	12,00 €	50,00 €	125,00 €	160,00 €	160,00 €
460-919	47,98 €	17,55 €	57,36 €	137,66 €	172,08 €	160,00 €
920-1377	71,96 €	26,33 €	86,04 €	206,48 €	258,11 €	219,29 €
1378-2067	95,95 €	35,10 €	114,72 €	275,31 €	344,15 €	292,38 €
2068-2756	105,55 €	38,61 €	126,19 €	302,84 €	378,57 €	321,62 €
2 757 €	115,14 €	42,12 €	137,66 €	330,37 €	412,98 €	350,86 €



Fait et décidé à Saint Sulpice et Cameyrac, le 28 novembre 2024

**Le Maire,
Pierre COTSAS**



Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication,
- Signale qu'elle a été publiée par parution sur le data de la commune, sur le site de la mairie, (et au recueil des actes administratifs de la commune) et transmise à la préfecture par voie dématérialisée.

